

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 22 février 2021**

**DEL.2021.02.22-002 - Avenant au contrat de co-développement 4<sup>ème</sup> génération – Autorisation.**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 24
- Nombre de procurations : 4
- Absents excusés : 5
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 février 2021

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

**23 FEV. 2021**

Bureau du Courrier

Monsieur Marc LOVISI a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine		X	DEL-POZO Irma
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
DELPLANQUE Emmanuel		X	MARTINEZ-CAZABAT Fabienne
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo		X	LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia		X	FARTHOUAT Jean-Marc

**DEL.2021.02.22-002 - Avenant au contrat de co-développement 4<sup>ème</sup> génération – Autorisation.**

Rapporteur : Madame Annie PONS

- **Vu** la délibération DEL.2018.07.04-004 en date du 4 juillet 2018 approuvant le contrat de co-développement 2018-2020 entre la Ville de Parempuyre et Bordeaux Métropole ;
- **Vu** la délibération n° 2020-553 du conseil de Bordeaux Métropole en date du 18 décembre 2020 décidant la prolongation d'une année des contrats de co-développement 2018-2020 ainsi que leur adaptation par conclusion d'avenants ;
- **Vu** l'avis favorable de la commission Urbanisme – Bâtiments communaux du 11 février 2021 ;
- **Vu** l'avis favorable de la commission Démocratie locale, Citoyenneté, Communication, Economie, Déplacements, Mobilité du 11 février 2021 ;

Depuis 2009, Bordeaux Métropole et les 28 communes qui la composent sont engagées dans un processus global et cohérent tendant à une plus large territorialisation de l'action publique et à un mode de fonctionnement plus efficient qui se concrétise à travers la conclusion de contrats de co-développement. Les contrats de co-développement ont pour objet de préciser les objectifs partagés par Bordeaux Métropole et chaque commune sur son territoire, de garantir la convergence des actions métropolitaines et communales par le biais d'engagements réciproques et négociés, pour une durée de 3 ans.

La 4<sup>ème</sup> génération de contrat de co-développement a été adoptée par délibération du conseil métropolitain le 27 avril 2018 et couvrait la période 2018-2020. Du fait de la crise sanitaire et du décalage du calendrier électoral ayant retardé l'élaboration de la 5<sup>ème</sup> génération de contrat, il a été décidé de prolonger d'une année la durée d'exécution des contrats de co-développement de 4<sup>ème</sup> génération afin d'assurer la continuité des projets et actions engagés et d'autre part de garantir un temps suffisant de dialogue et d'échanges entre les communes et Bordeaux Métropole pour l'élaboration des prochains contrats.

Les fiches actions retenues pour la Ville de Parempuyre qui vous sont présentées en annexe s'inscrivent dans la continuité des projets déjà engagés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ayant entendu l'exposé de Madame Annie PONS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✚ **Approuve** l'avenant au contrat de co-développement 2018-2020 tel qu'annexé à la présente.
- ✚ **Autorise** Madame le MAIRE à signer ledit avenant au contrat de co-développement 2018-2020.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,

le 22 février 2021



Béatrice de FRANÇOIS  
Maire de Parempuyre